



## Directives concernant les examens de juin Document de l'élève

### Absences aux examens

- A. Tu dois obligatoirement te présenter à tous tes examens de juin. Tu dois obligatoirement présenter, dans un délai maximum de vingt-quatre (24) heures après l'examen, une preuve écrite officielle pour **MOTIVER** ton absence à l'examen. Remettre le document au local 279, local des examens.
- B. Seules les raisons majeures suivantes seront considérées pour motiver tes absences (avec preuve écrite) :
- Maladie sérieuse ou accident (billet médical)
  - Mortalité d'un proche parent (père, mère, frère, sœur)
  - Convocation d'un tribunal
  - Délégation à un événement d'envergure provinciale, nationale ou internationale tels un congrès d'étudiants, une compétition sportive, une manifestation artistique, préalablement autorisée par la direction de l'école (autorisation écrite de ton directeur).
- C. Toute absence non motivée à un examen pourrait entraîner la note 0.

### Horaire de la session d'examens

La dernière journée de classe régulière est le 13 juin. La session d'examen débutera le 14 juin jusqu'au 21 juin. Tous les examens qui ont lieu le matin débutent à 8 h 40. Nous continuerons d'offrir des billets d'autobus de la STO aux élèves, si la grève se poursuit.

### Retards et départs

Tu dois toujours être à temps à tes examens. Si tu es en retard, le surveillant de l'examen ne pourra pas t'accepter en classe. Tu devras te présenter au local des examens : local 279.

Aucun élève ne peut quitter la classe avant que ne se soient écoulés **les deux tiers du temps** alloué pour l'épreuve.

### Identification

Tu dois présenter ta carte étudiante ou ta carte d'assurance maladie avec photo au surveillant pour que celui-ci puisse bien t'identifier.

## Habillement

Tu seras *refusé* à l'examen si ta tenue vestimentaire ne respecte pas les règles de vie de l'école (voir agenda p. 12).

## Consignes d'examens et plagiat

Tu dois respecter les consignes au début de l'examen. Tout plagiat annule un examen et entraîne l'échec de celui-ci. Le silence est de rigueur lors de la passation d'un examen.

Il y a plagiat lorsqu'un élève :

- Utilise délibérément un autre matériel que celui autorisé.
- Utilise d'autres sources d'information que celles indiquées.
- Aide délibérément un(e) autre candidat(e).
- Reçoit délibérément l'aide d'une autre personne.
- A en sa possession un appareil électronique (montre électronique, téléphone, etc.).

## Matériel

Tu dois toujours apporter deux (2) crayons HB pour faire tes examens. **Tu es responsable d'apporter le matériel nécessaire** pour chacun de tes examens. Vérifie avec ton enseignant, car aucun prêt de matériel ne sera permis pendant un examen.

## Appareils électroniques

**La possession d'appareil électronique est strictement interdite dans les locaux de classe**, ils devront être déposés à l'entrée du local de classe. Les élèves qui ne se conforment pas à la règle de l'agenda se verront confisquer leurs appareils électroniques. La possession d'un appareil électronique en salle de classe d'examen sera considérée au même titre que le plagiat.

## Circulation sur les étages

Lors des déplacements, avant et après les examens, les élèves doivent faire preuve de respect et de civisme (Voir agenda p.9). Tu dois quitter les étages le plus rapidement possible, dans le calme, afin de contribuer à conserver un climat propice à la concentration pour les autres élèves en évaluation.

## Horaire

Tes enseignants t'aideront à remplir ton horaire d'examens en t'indiquant la date, l'heure et le local de chacun de tes examens. Aussi, l'horaire des locaux d'examens est affiché au secrétariat des unités.

## Bulletin

Les bulletins seront disponibles dans le portail à compter du 4 juillet.

## Cours d'été

Les cours d'été et les reprises d'examens du ministère de l'Éducation du Québec seront offerts à l'**École secondaire du Versant située au 808, boul. de la Cité à Gatineau**. Les cours se donneront du **10 au 21 juillet 2023** de 8 h 30 à 15 h 30. La période de reprise des examens de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> secondaire aura lieu du 26 juillet au 1<sup>er</sup> août 2023. Cette année, vous pourrez vous inscrire en ligne pour les cours d'été ou les reprises d'examens à partir du **26 juin**.

Mise à jour : Le 24 mai 2023